

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 09/04/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-5-6-5

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **AMENAGEMENT FONCIER (C442) LGV RHIN RHONE - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005,
- VU le décret d'application du 30 mars 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant à la convention financière entre le Département et Réseau Ferré de France ;
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention financière entre le Département et Réseau Ferré de France.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions